

Liberté Égalité Fraternité



Ce QR Code peut servir à v l'authenticité des données conte dans ce document.

ÉTAT DES RISQUES POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 3 juillet 2025

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

L'état des risques est obligatoire à la première visite.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis <u>www.georisques.gouv.fr</u>. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

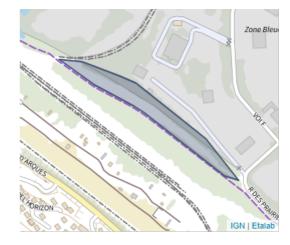
En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

PARCELLE(S)

76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES

Code parcelle : **000-AE-244**



Parcelle(s): 000-AE-244, 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES

1/8 pages



A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES EXISTANTS ET FAISANT L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL SONT :



Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Plan de Prévention des Risques Naturels a été approuvé et affecte votre bien

Date de prescription : 11/10/2011 Date d'approbation : 28/06/2022

Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :

InondationPar une crue à débordement lent de cours d'eauPar ruissellement et coulée de bouePar remontées de nappes naturelles

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.





RAPPEL

Plans de prévention des risques

Votre immeuble est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques. Il peut être concerné par l'obligation de réaliser certains travaux. Pour le savoir vous devez consulter le PPR auprès de votre commune ou sur le site de votre préfecture.

Recommandation

Pour faire face à un risque, il faut se préparer et connaître les bons réflexes.

Consulter le dossier d'information communal sur les risques (DICRIM) sur le site internet de votre mairie et les bons conseils sur georisques.gouv.fr/me-preparer-me-proteger



INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Rappel du risque : Inondation.		
Le bien est il concerné pa	ar des prescriptions de travaux ?	☐ Oui ☑ Non
Si oui, les travaux pres	scrits ont été réalisés ?	☐ Oui ☑ Non
INFORMATION RELATIVE AUX SUITE D'UNE CATASTROPHE	_	
Le bien a-t-il fait l'objet d' assurance suite à des dégâts li		☐ Oui ☑ Non
Vous trouverez la liste des arrêtés de catastro	phes naturelles pris sur la commur	ne en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).
Les parties signataires à l'acte certifient avoir p été en mesure de les corriger et le cas échéan Préfecture ou d'informations concernant le bie Le propriétaire doit joindre les extraits de la	it de les compléter à partir des info n, notamment les sinistres que le b	oien a subis.
Le proprietaire doit joindre les extraits de la	a carte regiementane et du regie	ment du FFR qui concernent la parcene.
SIGNATURES		
Vendeur / Bailleur	Date et lieu	Acheteur / Locataire



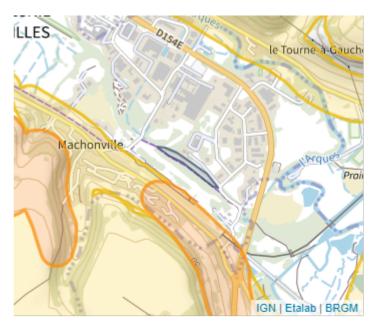
ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL



1 : Exposition faible
2 : Exposition moyenne
3 : Exposition fort

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entrainer des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition nulle : aucune présence de sols argileux n'a été identifiée selon les cartes géologiques actuelles. Toutefois il peut y avoir des poches ponctuelles de sols argileux.

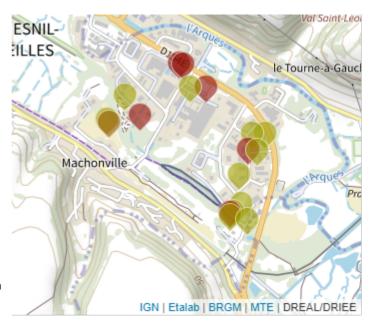




Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 6 site(s) référencé(s) dans l'inventaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- 11 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).
- 1 site(s) pollué(s) ou potentiellement pollués (BASOL terrain pollué appelant une action des pouvoirs publics à titre curatif ou préventif)







Votre bien est situé à moins de 20 km d'une installation nucléaire de base, installation dans laquelle une certaine quantité de substance ou de matières radioactives est présente (ex. réacteurs nucléaires de production d'électricité (centrale nucléaire), installations de préparation, enrichissement, fabrication, traitement ou entreposage de combustibles nucléaires ; etc.).

Ces installations sont contrôlées par l'Autorité de Sureté Nucléaire.

Installation(s) concernée(s):

- Centrale nucléaire de Penly (PETIT-CAUX)



ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Source: CCR

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 7

Inondations et/ou Coulées de Boue : 5

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0000309A	07/05/2000	11/05/2000	14/06/2000	21/06/2000
INTE0500741A	28/06/2005	28/06/2005	08/11/2005	24/11/2005
INTE9400004A	20/12/1993	24/12/1993	11/01/1994	15/01/1994
INTE9500070A	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Mouvement de Terrain: 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999



ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement

Nom du site	Fiche détaillée
IPODEC NORMANDIE	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005802386
NESTLE France	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005800523
AUTONEUM	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005800586
PISCICULTURES DE BRETAGNE	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0100038054
GIE ENOR	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005801193
DUJARDIN François	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0100008714

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site	Fiche détaillée
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3864573
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3863320
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3863321
Sopad-Nestlé, usine Nescafé	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3863328
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3863338
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3863339
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3863340
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3863341
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3863343
atelier	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3864505
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3864712

Inventaires des sites pollués ou potentiellement pollués (Basol)

Nom du site	Fiche détaillée
ESSO S.A.F	https://fiches- risques.brgm.fr/georisques/infosols/instruction/SSP001123501